

LE **Jacobin**

Jun 2016 | Vol. 14 N° 5



LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

PARTICIPEZ AU

DÉFI

TÊTES RASÉES

leucan 

tetesrasees.com



Dimanche 12 juin 2016 de 10 h à 15 h
À la caserne de pompier de Saint-Jacques

Détails page 10

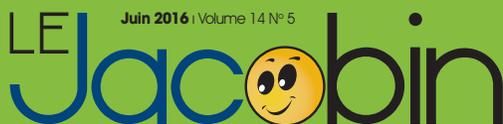
CAMP de JOUR

Début du Camp de jour
Lundi 27 juin 2016
Détails page 12

 Aimez-nous sur
facebook

www.st-jacques.org

SOMMAIRE



Juin 2016 | Volume 14 N° 5

Le conseil municipal

- Bilan des décisions 3-6

Urbanisme et réglementation

- Demande de permis 7
- Arrosage - Été 7
- Entretien des bandes riveraines 7

Saint-Jacques

- Offre d'emploi 8
- Nouveau complexe Résidence funéraire André Légaré 9
- Les Industries Mailhot restructurent leur usine à Saint-Jacques 9
- Défi tête rasée Leucan 10

Loisirs et culture

- Lancement de la Boîte à jeu libre 11
- Début des Camp de jour 12
- Vente de livres 12
- Zumba plein air 13
- Terrains de tennis 13
- Terrains de pétanque 13
- Hockey mineur 13

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

- Nouvelle équipe 14
- Horaire d'été 14
- Semaine de vacances 14

Des nouvelles de vos organismes

- SOL 15
- SHÉNA 16
- Résidence Nouvelle-Acadie 17
- FADOQ 17

Information Saint-Jacques

- Votre animal, votre responsabilité 18
- Écocentre 19
- Carrefour giratoire 19
- Collecte des objets encombrants 20
- Horaire d'été et congés fériés 20

Page couverture	Défi têtes rasées Journées d'inscription au camp de jour
Réalisation	Municipalité de Saint-Jacques
Graphisme et impression	Jenny Garguilo Conception graphique Imprimerie Pinard
Distribution	Postes Canada
Parution	Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.
Tirage	1 850 exemplaires

ISSN : 1708-2994

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada

PROCHAINES SÉANCES 6 juin – 4 juillet à 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387
info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire : Lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi de 8 h 30 à 12 h

Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour
bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc.
Tél. : 450 839-3671, option 8

Pendant les heures d'ouverture, en cas
de panne d'électricité seulement
Tél. : 450 839-7697

Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale
Tél. : 450 839-3671, poste 7610
josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative
Tél. : 450 839-3671, poste 7612
info@st-jacques.org

Service de l'urbanisme

Charles St-Georges
inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7660
urbanisme@st-jacques.org

Jean-Vincent Tanguay
inspecteur municipal
Tél. : 450 839-3671, poste 7661
inspecteur@st-jacques.org

Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics
Tél. : 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

Service des loisirs et de la culture

Tommy Pilotte, technicien en loisirs
Tél. : 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

Service de la comptabilité

Annie Jolicoeur
technicienne en comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7611
comptabilite@st-jacques.org

Danielle Jetté
préposée à la comptabilité
Tél. : 450 839-3671, poste 7630
service.clientele@st-jacques.org

Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception
Tél. : 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur
Tél. : 450 839-3671 | incendie@st-jacques.org

Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

JoAnie Buisson, technicienne pour le Service culturel
Tél : 450 839-3671, poste 7682 | biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège

Tél. : 450 839-3051

Inspecteur canin

1 866 624-8737

AVIS IMPORTANT

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 4 avril 2016

BILAN DES DÉCISIONS

ADMINISTRATION

Dépôt des états financiers de la Municipalité de Saint-Jacques pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015

Attendu que DCA comptable professionnel agréée inc. a procédé à la vérification des états financiers de la Municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 2015, à savoir :

Revenus :	5 083 561 \$
Dépenses :	5 108 705 \$
Activités financières et affectations :	466 290 \$
Excédent net :	441 146 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le bilan financier vérifié par DCA comptable professionnel agréée inc. pour l'année 2015.

Nomination des vérificateurs pour l'exercice financier 2016

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que DCA comptable professionnel agréée inc. soit mandaté pour effectuer l'exercice de vérification pour la Municipalité de Saint-Jacques pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016.

Renouvellement d'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour 2016-2017

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au renouvellement de l'adhésion au Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017 pour une somme de 125 \$ (plus taxes applicables).

Renouvellement d'adhésion à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour 2016-2017

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder au renouvellement de l'adhésion à

l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière pour 2016-2017 pour une somme de 100 \$.

Participation au tournoi de golf de la Fondation Horeb Saint-Jacques

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de quatre (4) billets pour le 21^e tournoi de golf de la Fondation Horeb Saint-Jacques.

Participation au souper-bénéfice aux homards - Festival acadien Nouvelle-Acadie

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'achat de cinq (5) billets pour le souper-bénéfice aux homards du Festival acadien Nouvelle-Acadie.

Demande du ministère des Transports du Québec - Voie de contournement lors des travaux de construction du carrefour giratoire à l'intersection des routes 341 et 158

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter qu'une voie de contournement soit mise en place sur la montée Allard et la rue Venne pendant la durée des travaux de construction du carrefour giratoire par le ministère des Transports du Québec.

Demande d'autorisation pour passage et abri Défi Juin de Vélo Québec Événements

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la Municipalité de Saint-Jacques accepte le passage des cyclistes sur son territoire lors du Défi Juin du 11 juin 2016.

QUE les organisateurs soient informés que les cyclistes peuvent avoir accès aux installations sanitaires (toilettes et eau potable) situées à l'arrière de la mairie (16, rue Maréchal) et qu'ils ont également accès aux aires de repos avec table de pique-nique ainsi qu'aux installations sanitaires (toilettes et eau potable) du parc Aimé-Piette (81, rue Venne). En cas de pluie torrentielle, les participants pourront avoir accès à la grande salle du



BILAN DES DÉCISIONS

Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques).

Adoption du Règlement numéro 004-2016 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centrales d'urgence 9-1-1

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que le règlement suivant soit adopté, à savoir :

ARTICLE 1 | DÉFINITION

Pour l'application du présent règlement, on entend par :

1.1 « client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans un but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication;

1.2 « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :

- a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec;
- b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1.1 du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 1.2 du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

ARTICLE 2 | MONTANT DE LA TAXE

À compter du 1^{er} août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.

ARTICLE 3 | ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ARTICLE 4

Ce règlement abroge et remplace le Règlement numéro 193-2009.

Politique d'utilisation des équipements municipaux

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'adopter une politique de prêt d'équipements soit :

POLITIQUE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES

OBJECTIF

Cette politique a pour but d'assurer un contrôle sur l'inventaire de l'équipement des différents départements et de minimiser les bris causés par une mauvaise utilisation.

INTRODUCTION

L'équipement qui est acheté ou loué par la Municipalité de Saint-Jacques est pour l'usage exclusif de ses employés qui ont été, au préalable, formés pour une bonne utilisation de ceux-ci.

DÉFINITIONS

Dans cette politique « équipement » comprend les véhicules, pompes, outils, équipements de bureautique, ordinateurs, serveurs et tout autre équipement appartenant à la Municipalité. Il s'agit également de l'équipement de tous les services municipaux.



LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire
du 4 avril 2016

BILAN DES DÉCISIONS

RÈGLES D'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT

La Municipalité de Saint-Jacques considère le maintien de son équipement comme quelque chose d'important et croit qu'il est primordial que l'utilisateur de l'équipement voie à son bon fonctionnement. Les utilisateurs des équipements de la Municipalité devraient être formés et devraient prendre les soins nécessaires. Or, les règles suivantes devraient être appliquées :

Prêt de l'équipement

Il est strictement interdit de :

- Prêter l'équipement qui appartient à la Municipalité à un tiers parti;
- Prêter l'équipement qui appartient à la Municipalité pour des travaux qui ne sont pas dans les tâches journalières de la Municipalité;
- D'utiliser l'équipement appartenant à la Municipalité pour des besoins personnels, autant d'un employé municipal que d'un membre du conseil.

Lorsque l'on juge bon de prêter l'équipement il faudra que :

- Le prêt devra être autorisé au préalable par la direction;
- L'utilisation soit pour le bien de la Municipalité;
- Le fonctionnement de l'équipement soit effectué par un employé de la Municipalité qui est formé pour l'utilisation;
- Les coûts pour l'équipement et l'employé devront être payés par l'organisme ou l'individu qui emprunte l'équipement, sauf si autorisé par le conseil.

Factures de Marceau Soucy Boudreau Avocats

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter les factures et de verser la somme de 5 635,55 \$ (plus taxes applicables) à Marceau Soucy Boudreau Avocats.

Facture de Placements Coderre & Gaudet inc. Remboursement d'une partie des taxes municipales et scolaires pour les lots 5 653 159 et 5 653 131

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

présents d'accepter la facture et de verser la somme de 389,06 \$ à Placements Coderre & Gaudet inc. pour le remboursement des taxes municipales et scolaires payées payées en trop pour les lots 5 653 149 et 5 653 131.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

Honoraires professionnels à Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs géomètres Réfection et réaménagement de la rue Saint-Joseph

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition d'honoraires professionnels d'une somme de 6 750 \$ (plus taxes applicables) et de mandater Castonguay Robitaille Harnois arpenteurs géomètres pour l'arpentage de la rue Saint-Joseph.

URBANISME

Demande de dérogation mineure Lot 3 258 875

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Yves Lépine et madame Marie-Pier Renaud, pour l'immeuble situé sur le lot 3 258 875 portant le numéro civique 3088, rang Saint-Jacques afin d'autoriser que le bâtiment principal soit implanté à une distance de 5,06 mètres de la ligne de lot arrière, soit une augmentation de l'empiétement de 1,52 mètre dans la marge arrière par rapport à l'ancienne distance protégée par droits acquis qui était de 6,58 mètres. La norme actuelle est de 12 mètres conformément à la grille des usages et normes de la zone A-104 du Règlement de zonage numéro 55-2001, le tout tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme (Référence au compte rendu du CCU du 16 mars 2016) étant donné que la demande ne porte pas préjudice aux propriétés voisines.



BILAN DES DÉCISIONS

Demande de permis assujettie au PIIA de la zone industrielle - Résidence funéraire André Légaré inc.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de délivrer un permis de construction selon les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme (Référence au CCU du 16 mars 2016) pour la construction d'un complexe funéraire.

Adoption du premier projet de Règlement numéro 003-2016 modifiant le Règlement de zonage numéro 55-2001 afin de remplacer le chapitre 13 sur l'affichage dans la municipalité de Saint-Jacques

Les citoyens de la Municipalité de Saint-Jacques peuvent se présenter à la Mairie pendant les heures d'ouverture afin de consulter ledit projet de règlement. Bienvenue à tous!

LOISIRS ET CULTURE

Achat d'une estrade pour la patinoire Parc Aimé-Piette

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme, soit Distribution Sports Loisirs et de procéder à l'achat de l'estrade d'une somme de 2 084 \$ (plus taxes applicables).

Participation au 4^e Rendez-vous québécois du loisir rural

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de procéder à l'inscription de monsieur Tommy Pilotte, technicien en loisirs, afin qu'il participe au 4^e Rendez-vous québécois du loisir rural le 28 avril 2016 en Outaouais.

Programme d'aide au développement des collections des bibliothèques Désignation d'un mandataire

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents qu'une demande d'aide financière soit présentée au ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre du programme d'aide au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Affectation du fonds de parc – Parc des Cultures

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de réserver la somme de 15 000 \$ pour la réalisation de son projet dans le parc des cultures.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=62>

Également, des copies en format papier sont disponibles sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant des frais exigibles.



URBANISME & RÉGLEMENTATION

DEMANDE DE PERMIS

L'obtention d'un permis est obligatoire pour tous travaux tels que :

- Renovations intérieures et extérieures
- Agrandissement
- Construction d'un bâtiment accessoire (garage, cabanon, abri d'auto permanent, etc.)
- Construction neuve (résidentielle, commerciale, industrielle, etc.)
- Nouveau logement (logement complémentaire ou intergénérationnel)
- Piscine hors terre, creusée ou semi-creusée
- Installation septique
- Démolition
- Aménagement de stationnement hors rue de plus de trois cases;
- Usage complémentaire (opérer un commerce et/ou offrir un service dans son lieu de résidence)



Le Service d'urbanisme a mis à votre disposition, sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques, différents formulaires de demande de permis. **Consultez-les au <http://st-jacques.org/index.jsp?p=53>**

La liste des documents et informations à fournir pour une demande de permis est également disponible ainsi que des informations supplémentaires quant à la réglementation de la Municipalité de Saint-Jacques. Vous trouverez fort probablement des réponses à vos questions!

ARROSAGE ÉTÉ

Périodes permises

**Le mardi : de 20 h à 22 h
pour les adresses paires**

**Le jeudi : de 20 h à 22 h
pour les adresses impaires**

Les citoyens sont priés de respecter ces périodes d'arrosage en vigueur. Advenant le non-respect, des constats d'infraction seront donnés aux contrevenants.

Merci d'utiliser l'eau raisonnablement.



Entretien des bandes riveraines

Lorsque votre terrain borde un cours d'eau, il est de votre responsabilité de préserver et de nettoyer le littoral annuellement.

Cet exercice a pour but de maintenir un écosystème performant, mais également d'assurer le bon fonctionnement de nos cours d'eau, réduire la pollution et éliminer les risques d'obstruction qui pourraient causer des inondations et d'importants dégâts.

Dans notre intérêt à tous et pour l'environnement, veillons à filtrer nos berges respectives. Merci à tous!

SAINT-JACQUES



OFFRE D'EMPLOI | ÉTUDIANT

JOURNALIER/JOURNALIÈRE AUX TRAVAUX PUBLICS

La Municipalité de Saint-Jacques est à la recherche d'étudiants intéressés à travailler en support au personnel du Service des travaux publics pendant l'été 2016.

Sous l'autorité de la directrice générale, la personne occupant cette fonction aura notamment, et non limitativement, le mandat de réaliser les tâches relatives à l'entretien des infrastructures, des parcs et des espaces verts de la Municipalité de Saint-Jacques.

EXIGENCES ET CONDITIONS D'EMBAUCHE :

- Détenir un permis de conduire valide (obligatoire);
- Cours de santé et sécurité au travail (un atout);
- Être disponible en tout temps en cas d'urgence;
- 40 heures/semaine.

SALAIRE OFFERT :

Salaires minimum en cours, et le tout selon les conditions établies à l'intérieur de la politique salariale en vigueur.

PÉRIODE D'EMPLOI :

Du lundi 20 juin jusqu'à la fin août.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur curriculum vitae en spécifiant l'emploi postulé soit : « OFFRE D'EMPLOI – JOURNALIER À LA VOIRIE – POSTE ÉTUDIANT », au plus tard le **jeudi 9 juin 2016**, à l'attention de Josée Favreau, directrice générale, par la poste au 16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0 ou par courriel à josee.favreau@st-jacques.org

Note : à compétence égale, nous favoriserons les candidatures de Saint-Jacques.

La Municipalité souscrit aux principes d'égalité en emploi.
L'étudiant doit présentement détenir un permis de conduire pour poser sa candidature.
Seules les personnes sélectionnées en entrevue recevront une réponse.

SAINT-JACQUES

La Résidence funéraire André Légaré s'implante dans l'aire industrielle et commerciale de Saint-Jacques



Le lundi 18 avril dernier, le maire de la Municipalité de Saint-Jacques, monsieur Pierre La Salle accompagné de monsieur André Légaré et madame Chantal Légaré, propriétaires de la Résidence funéraire André Légaré et de l'entrepreneur monsieur Luc L'Archevêque ont donné le coup d'envoi des travaux de construction du tout nouveau complexe funéraire dans l'aire industrielle et commerciale de Saint-Jacques.

Rappelons qu'en mars dernier, la Municipalité de Saint-Jacques avait annoncé la conclusion d'une entente avec monsieur et madame Légaré pour l'acquisition d'un terrain de plus de 122 000 pieds carrés dans l'aire industrielle et commerciale de la Municipalité. Établi à Saint Jacques depuis 30 ans, la Résidence funéraire André Légaré a mandaté les Constructions Larco pour la construction d'un édifice d'une superficie de 14 300 pieds carrés, soit un investissement de plus de deux millions de dollars (2M \$).

Le tout nouveau complexe Résidence funéraire André Légaré réunira tous les services disponibles lors de la perte d'un être cher, entre autres, deux salles d'exposition, une salle de réception, une chapelle, un columbarium et le tout premier crématorium dans la MRC de Montcalm. Le complexe ouvrira ses portes dès l'automne prochain.



INNOVATION EN MOUVEMENT

Les Industries Mailhot restructurent leur usine à Saint-Jacques

Il y a quelques mois, les dirigeants de l'entreprise Les Industries Mailhot, dont l'usine de fabrication de vérins hydrauliques est située dans le rang Saint-Jacques, sont venus rencontrer le maire, monsieur Pierre La Salle, à l'Hôtel de ville pour discuter d'un projet concernant la réorganisation de leur usine.

Cette entreprise avait mis sur pied un plan de « ré-ingénering » de leur chaîne de fabrication accompagné d'un investissement en machinerie de fine pointe et en innovation technologique et environnementale. Sur cinq ans, près de cinq millions de dollars investit à Saint-Jacques!

Cette entreprise de chez nous vise le grand marché américain et leurs principaux concurrents sont les chinois et les brésiliens. La semaine dernière, le PDG de l'entreprise, monsieur Massicotte, me confirmait que les dirigeants de l'entreprise ont décidé de rapatrier toutes les opérations de fabrication à Saint-Jacques et, qu'avec ces investissements, c'est d'ici qu'ils entendent compétitionner leurs rivaux.

Donc dans un premier temps, réorganisation et restructuration puis au terme des changements, création de nouveaux emplois chez nous, probablement autour de mars 2017.

Félicitations aux Industries Mailhot de consolider dans notre municipalité!



SAINT-JACQUES



leucan



ASSOCIATION POUR LES ENFANTS
ATTEINTS DE CANCER

Invitation à la population

Défi têtes rasées – Dimanche 12 juin de 10 h à 15 h

Bonjour chers Jacobins,

Vous êtes cordialement invité à participer à un évènement d'envergure, pour une bonne cause, dans notre belle municipalité. Pour une 9^e année consécutive, les pompiers de Saint-Jacques se dévouent à l'association Leucan et organisent le défi têtes rasées. Cet évènement aura lieu le **dimanche 12 juin de 10 h à 15 h**, à la caserne de Saint-Jacques située au 115, rue Saint-Jacques.

Les pompiers de Saint-Jacques aimeraient de nouveau cette année faire un succès de cet évènement. Nous comptons sur votre participation et surtout sur votre grande générosité afin d'atteindre nos objectifs.

Vous pouvez commencer à amasser des sommes auprès de votre entourage ou encore vous inscrire directement sur le site Internet au : <https://www.leucan.qc.ca/fr/>

Vos dons peuvent être faits de différentes manières, il n'est pas obligatoire de se faire raser la tête pour être généreux. Vous pouvez faire un don : lors de l'évènement du 12 juin, par téléphone, en ligne, par la poste, par télécopieur, vous pouvez parrainer un ami ou une connaissance qui participe au défi, etc. Les dons sont cumulés tout au long de l'année. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet de Leucan à ce sujet.



Au nom des enfants Leucan et de tous les pompiers de Saint-Jacques, un énorme

Merci!!

Votre geste
fait la différence...

LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670



Lancement de la Boîte à jeu libre

C'est avec enthousiasme que les élus municipaux et le Service des loisirs de la Municipalité de Saint-Jacques ont présenté une toute nouvelle initiative, la Boîte à jeu libre, le 5 mai dernier, dans le cadre de la Journée nationale du sport et de l'activité physique. Les Boîtes à jouer sont une très belle tendance qui semble faire des petits dans de nombreux parcs de loisir à travers le Québec. Dans Montcalm, la Municipalité de Saint-Jacques serait la première à posséder une telle boîte.

La Boîte à jeu libre est un grand coffre extérieur rempli de matériels récréatifs variés (ballons et balles, cordes à sauter, cerceaux, raquettes de tennis et de badminton, bâtons de baseball, etc.) accessibles à tous, petits et grands. Une bonne idée pour faire bouger davantage notre communauté et surtout, mettre de la vie dans le Parc Aimé-Piette.

La Boîte à jeu libre est basée sur un concept de collectivité; les jeux sont disponibles et gratuits. Le but est de conscientiser les citoyens de la municipalité que la boîte est là pour eux, pour leurs enfants et leur bien-être. Si les citoyens commencent à se voler entre eux, il ne restera plus d'articles dans la boîte et tous les citoyens de la municipalité en seront pénalisés, surtout les enfants!

La Boîte à jeu libre permet à tous, petits et grands, de jouer en même temps, librement. Cela stimule la créativité, l'imagination, mais cela crée aussi des relations et des liens significatifs avec les autres membres de la communauté. Nous désirons que le matériel soit utilisé autant par les familles, que par les garderies et les écoles, que par les jeunes et même les moins jeunes.

Merci à nos partenaires; Hop Montcalm et Québec en forme, qui nous ont offert du matériel afin d'enrichir la Boîte à jeu libre, ainsi qu'au Centre intégré de santé et des services sociaux de Lanaudière. L'appui de ses partenaires contribue au succès de la Boîte à jeu libre.

Si jamais vous avez des articles de sport ou autres qui ne vous servent plus, vous pouvez les apporter au parc Aimé-Piette et les laisser dans la boîte afin de la bonifier. Tous pourront en profiter!

La boîte à jeu libre est disponible dès maintenant au parc Aimé-Piette! Amusez-vous bien et n'oubliez pas de remettre les articles dans la Boîte à jeu afin d'en faire bénéficier autant de monde que possible!



LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

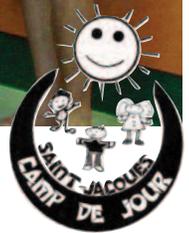
CAMP de JOUR

**Début du
Camp de
jour lundi
27 juin!**



Rangée du haut : Tommy Pilotte (Pépito), François Bérubé (Quarto), Virginie Laflèche-Lajoie (Bubulle), Béatrice Nadeau (Shiny), Karolane Geoffroy (Fripouille), Vincent Lemieux (Goglu).

Rangée du bas : Andrée-Anne Lafleur (Mistral) et Laurence Bérubé (Sunlight)



VENTE DE LIVRES

1173 fois merci pour jeunes Jacobins et la culture!

Le jeudi 19 mai dernier avait lieu la vente de livres usagés à la mairie de Saint-Jacques. Nos gentilles bénévoles, Nicole Éthier et Luce Archambault, ont élagué et classé plus de 3 000 livres. La somme de 1173,25 \$ a été amassée et sera entièrement destinée aux activités culturelles pour les jeunes, dont une activité Éducazoo qui aura lieu en septembre dans le cadre des journées de la culture.

Ne vous inquiétez pas, les livres qui restent ne seront pas perdus! Ils ont été remis à l'organisme Entraide Diabétique du Québec.



Un gros merci à nos érudites du classement, Nicole et Luce pour leur dévouement. À l'an prochain



LOISIRS & CULTURE

INFORMATION : Tommy Pilotte, technicien en loisirs | loisir@st-jacques.org | 450 839-3671, poste 7670

**NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU
NOUVEAU NOUVEAU NOUVEAU**

Zumba à l'extérieur

À la demande générale, je vous prépare une nouvelle session d'été remplie d'énergie avec des grands succès de la Zumba. Le bien-être, la santé, la musique et le plaisir de bouger, c'est ce que je vous offre!

Faites-vous plaisir et venez me rejoindre pour une séance de mise en forme et ce dans une atmosphère non compétitive et accessible vraiment à tous.

Coût : Adulte : 10 \$ / séance (aucun engagement de votre part)
12 ans et moins : 5 \$

Lieu : Patinoire au parc Aimé Piette, Saint-Jacques

Date et heure : Tous les mardis de 19 h 30 à 20 h 30, et ce à partir du 21 juin 2016
Le cours est annulé en cas de pluie

INFORMATIONS :

Senda Bennaceur
450 839-1191

Terrain de Tennis



Les terrains de tennis sont maintenant accessibles pour l'ensemble des citoyens. Afin d'avoir accès à cet équipement, les utilisateurs doivent se procurer une clé (dépôt de 20 \$) à la mairie. Les règles d'utilisation sont disponibles auprès du Service des loisirs et de la culture. L'horaire de disponibilité sera affiché sur les terrains de tennis et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques.

Terrain de pétanque



Les terrains de pétanque sont maintenant accessibles pour l'ensemble des citoyens. Afin d'avoir accès à cet équipement, les utilisateurs doivent se procurer une clé (dépôt de 20 \$) à la mairie. Les règles d'utilisation sont disponibles auprès du Service des loisirs et de la culture. L'horaire de disponibilité sera affiché sur les terrains de pétanque et sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques. Les terrains de pétanque sont réservés tous les mardis soirs du 3 mai au 23 août pour la tenue de tournois.

HOCKEY MINEUR | PÉRIODES D'INSCRIPTION

Du 6 au 17 juin, à la mairie de Saint-Jacques, se tiendra la période d'inscription pour le hockey mineur. Il y aura également une période d'inscriptions tardives du 1^{er} au 12 août.

Le formulaire d'inscription et la liste des frais inhérents sont disponibles à la mairie, sur le site Internet et la page Facebook de la Municipalité de Saint-Jacques. La Municipalité de Saint-Jacques rembourse les frais d'inscription jusqu'à concurrence de 150 \$ par enfant.



Bibliothèque

Marcel-Dugas

Bonjour Jacobin, Jacobine,

C'est avec grand plaisir, qu'à partir de maintenant, j'ai le mandat de veiller au bon fonctionnement de votre belle bibliothèque. Mesdames Noury et Mercier ont fait un travail remarquable depuis ces nombreuses années et je compte faire rayonner ce service municipal encore longtemps. J'aspire à rendre ce lieu un endroit de culture et de rencontres pour votre population. Je désire mettre à profit mon expérience et ma passion pour ce domaine. C'est donc avec bonheur que Jeanne et moi feront équipe pour bien vous accueillir et répondre à vos attentes.

Au plaisir de vous y voir!

Jo-Anie Buisson

*« Se réunir est un début,
rester ensemble est un progrès,
travailler ensemble est la réalité »*



HORAIRE RÉGULIER

(jusqu'au vendredi 17 juin inclusivement)

Lundi	14 h à 20 h	Judi	14 h à 20 h
Mardi	14 h à 18 h	Samedi	10 h à 12 h

HORAIRE D'ÉTÉ

(18 juin au 4 septembre inclusivement)

Lundi	13 h à 18 h	Judi	13h à 20h
Mardi	13 h à 16 h	Samedi	Fermé

*Bon été, bonnes vacances
et bonnes lectures!*

SEMAINE DE VACANCES

La bibliothèque sera fermée la semaine du 31 juillet. Nous serons de retour le lundi 8 août.

La bibliothèque c'est gratuit!



VOS ORGANISMES



SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE DE LANAUDIÈRE

Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6
www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

Samedi 4 juin 2016 | Sortie à Saint-Damien-de-Brandon avec Raymonde Palardy et Raymond Michaud

Raymonde et Raymond vous invitent à venir découvrir le rang des Cascades et ses sentiers avoisinants, un coin à découvrir avec ses habitats diversifiés et une faune aviaire riche à cette période de l'année. Le rendez-vous est fixé à 8 h 45 au Marché Métro situé au 7180 Principale à Saint-Damien. Le départ sur les sentiers s'effectuera vers 9 h 15. Il sera possible d'effectuer du covoiturage et de faire une demi-journée ou de poursuivre après le dîner pour environ 1 h 30. Apportez votre lunch ou grignotines à votre choix, chasse-moustiques, crème solaire, jumelles, livre d'identification, lunette d'approche, appareil photo. **Prière de vous inscrire à michaudpalardy@hotmail.com ou au 450-889-8316** afin qu'ils puissent vous contacter en cas de changement. **En cas de pluie, l'activité sera remise au lendemain.**

Mercredi 8 juin 2016 | Conférence sur Les oiseaux explorateurs par Jean Léveillé

Les oiseaux sont d'exceptionnels voyageurs qui parcourent des distances souvent considérables pour explorer la planète et la conquérir. Aux Galápagos, sur la route de la Soie, sur celles de l'encens ou du caoutchouc, nous les avons suivis et nous avons eu l'impression de revivre certains moments de grâce et d'admiration des explorateurs d'autrefois. Le coût d'entrée est de 2 \$ pour les membres et de 4 \$ pour les non-membres. Lieu : 34, 1^{ère} avenue, à Notre-Dame-des-Prairies à 19 h, entrée par l'escalier sur le côté gauche de l'édifice.

Samedi 11 juin 2016 | Sortie aux oiseaux champêtres à l'île de Grâce avec Alexandre J. Nicole

N. B. Cette sortie est limitée à 25 participants. Priorité aux membres à la SOL. Dans le cadre du projet de conservation des oiseaux des prairies agricoles et naturelles des rives du Saint-Laurent mené par la SCIRBI, Alexandre vous propose de partir à la recherche de goglus, sturnelles, maubèches et autres espèces aussi légendaires qu'énigmatiques que le Bruant de Nelson sur l'île de Grâce et l'île Saint-Ignace. La pointe sud-ouest de l'île de Grâce appartient à Conservation de la nature Canada et est seulement accessible par voie d'eau. La propriété est cultivée en foin et la fauche y est effectuée en juillet afin de préserver l'habitat de nidification des oiseaux de prairies. Le rendez-vous est fixé à 8 h dans le stationnement des sentiers de la SCIRBI (site aussi appelé Commune de Berthier) au 100, Route 158 à Berthierville. Nous allons covoiturer jusqu'au chaland qui nous conduira à l'île de Grâce. La sortie se terminera vers 16 h. Équipement : veste de flottaison, jumelles, guides d'identification, vêtements appropriés pour la température et pantalons longs, chasse-moustiques, eau, lunch. Coût : de 5 à 10 \$ par personne (traversée en chaland à l'île de Grâce selon le nombre de participants). Déroulement : Avant-midi: traversée en chaland à l'île de Grâce, randonnée sur la propriété de Conservation de la nature Canada. Lunch près de la maison ancestrale d'Henri Letendre, dernier agriculteur de l'île de Grâce. Après-midi : retour à Saint-Ignace-de-Loyola en chaland, démonstration d'une barre d'effarouchement pour la fauche par un agriculteur qui participe au projet, visite de propriétés ayant adopté des mesures de protection des oiseaux de prairies. Prière de vous inscrire auprès d'Alexandre Nicole à alexandrejnicole@gmail.com
NB : En cas de mauvais temps, l'activité sera remise au lendemain.

INFORMATIONS :

Luc Foisy au 450 759-8987

Bienvenue à tous!
Jeanne d'Arc Patenaude pour la SOL

VOS ORGANISMES



SHÉNA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
ET D'ÉCOLOGIE DE LA
NOUVELLE-ACADIE

Bon été en jardinage !

Nos conférences de la saison sont terminées mais vous pourrez avoir un aperçu de ce qui s'en vient à l'automne 2016, en consultant notre dépliant qui est maintenant disponible soit chez nos membres associés ou via un des membres du conseil d'administration et aussi en ligne sur notre page sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Jacques.

Activité à suivre : Voyage à Drummondville | Dimanche le 31 juillet 2016

Cette année nous vous invitons à visiter 3 jardins privés. Voici comment sera organisée la journée à Drummondville et ses environs. Départ à 8 h et retour à 18 h dans la cour de l'église de Saint-Jacques.

En avant-midi, nous visiterons un premier jardin. Ce jardin se développe depuis 15 ans et occupe une superficie de 70,000 pieds². Les hostas y règnent en maître avec plus de 1000 variétés dont plusieurs rares et de collection. De nombreux végétaux le complètent : heuchères, hellébores, fougères et plantes indigènes. La partie ensoleillée se garnit de pivoines Itoh, clématites, hémérocailles, graminées, arbustes et conifères.

Nous dînerons dans un autre jardin situé à 15 minutes de là. Nous y passerons une heure en plus du temps pour notre pique nique. Il est à la campagne et il y a un espace de plantation qui est déjà pas mal rempli. Les pivoines anciennes, le potager, les arbres matures et arbustes attirent les oiseaux qui viennent nous encourager à jardiner tout l'été.

Nous terminerons notre tournée par un jardin où la propriétaire est photographe animalier. Plusieurs de ses photos ont paru dans la revue Québec Oiseaux. C'est un jardin champêtre d'une grande simplicité où on y retrouve de nombreuses vivaces ainsi que des arbustes et des arbres pouvant nourrir et abriter les oiseaux. Elle va laisser en place ses nichoirs et mangeoires afin de nous montrer dans quel environnement nous devons les installer pour y attirer les oiseaux. Elle fait aussi l'hybridation d'hémérocailles. Elle va en faire tirer et nous pourrons en acheter.

Si vous voulez faire partie de l'aventure, hâtez-vous à vous procurer vos billets!

Vous pourrez acheter vos billets au coût de 40 \$/membre, 50 \$/non-membre, en téléphonant à Monique Labrèche au 450 839-2315.

Suzie Bonin, vice-présidente de la SHÉNA

VOS ORGANISMES



Studio à louer

Située en plein centre du noyau villageois de Saint-Jacques, la Résidence Nouvelle-Acadie bénéficie d'un emplacement calme et boisé tout en se trouvant à proximité des services tels que pharmacie, clinique, église, institutions financières, marché d'alimentation, etc.

Munie d'installations modernes, la Résidence offre des logements adaptés pour les personnes autonomes ou en perte d'autonomie. En plus d'inclure le service des repas, l'entretien ménager et un service d'accompagnement, la Résidence Nouvelle-Acadie procure à ses résidents un milieu de vie sécuritaire, où il fait bon vivre.

Studios 3 ½ à louer. Un crédit d'impôt est disponible pour les personnes de 70 ans et plus.

INFORMATION : Thérèse Beauchamp | 450 397-1212



ACTIVITÉS DU CLUB FADOQ



Lors de notre assemblée générale du 28 avril dernier, un nouveau comité a été élu :

- Denise Beaudoin, présidente 450 839-2132
- Roger Champagne, vice-président 450 839-6986
- Diane Lapointe, secrétaire
- Richard Boucher, trésorier
- Alfred Desjardins, administrateur
- Rita Brisson, administrateur
- Renée Pauzé, administrateur

Au plaisir de vous revoir en grand nombre en septembre prochain!

Bonne vacances! Profitez de votre été!

Ce nouveau comité se fera un plaisir de continuer à vous servir et répondre à vos demandes.

Nous tenons à remercier la grande contribution et les nombreuses années de disponibilité de mesdames Rita Coderre et Pauline Roy.



Votre animal, votre responsabilité

La Municipalité de Saint-Jacques juge opportun de prendre les dispositions nécessaires pour que la présence des chiens sur son territoire ne devienne pas cause d'ennui pour la population. Nous désirons donc vous faire un rappel de certains articles du règlement n° 115-2004 relatif à la circulation des chiens.

Article 8

Tout chien circulant dans les rues de la municipalité, sur les places publiques, sur les chemins, **doit être tenu par une laisse n'excédant pas deux (2) mètres de long**, par une personne capable de le maîtriser.

Article 9

Il est **défendu de garder plus de deux (2) chiens** dans un immeuble, unité de logement, commerce, industrie ou autre lieu.

Article 10

Tout propriétaire de chien doit, **le ou avant le 1^{er} septembre de chaque année, le faire enregistrer**, décrire, numéroter et licencier.

Article 17

Le propriétaire d'un chien doit lui faire **porter en tout temps un collier auquel est attaché le médaillon officiel** remis lors du paiement de la licence.

Article 40

Commets une infraction le rendant passible des amendes prévues au règlement n° 115-2004 :

k) Tout propriétaire d'un chien qui omet de prendre les moyens appropriés pour **enlever les excréments** dudit chien tant sur la propriété publique que privée et en disposer de façon adéquate.

n) Tout propriétaire qui ne **fournit pas à un chien un abri, de la nourriture, de l'eau et des soins convenables** afin d'éviter tous sévices ou actes de cruauté.

Article 46

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commets une infraction et est passible d'une amende minimum de cent (100 \$) dollars et maximum de cinq cents (500 \$) dollars pour une première infraction avec, en sus, les frais et d'une amende minimum de deux cents (200 \$) dollars et maximum de mille (1 000 \$) dollars en cas de récidive avec, en sus, les frais.

INFORMATION



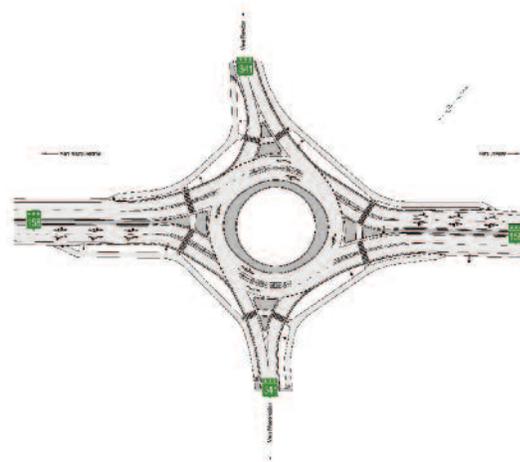
Aménagement d'un carrefour

giratoire à l'angle des routes 158 et 341 à Saint-Jacques

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports vous informe que des travaux de réaménagement de l'intersection des routes 158 et 341 seront réalisés au courant de l'été 2016. L'intégration d'un carrefour giratoire vise à améliorer la sécurité et la fluidité de la circulation du secteur. En obligeant les conducteurs à réduire leur vitesse, ce type d'aménagement contribuera à diminuer le nombre d'accidents avec blessés. Il possède également un avantage marqué par rapport aux intersections comprenant des feux de circulation. En effet, on élimine les possibilités de passage interdit sur un feu rouge ainsi que les risques d'accident à grande vitesse occasionnant une collision latérale.

Sur la route 158, le carrefour offrira deux voies de circulation, tandis que sur la route 341, le carrefour présentera une voie. Des passages piétonniers seront aménagés en bordure du carrefour giratoire. De l'éclairage sera également mis en place.

Le chantier de construction sera réalisé en phase de manière à limiter les impacts à la circulation. De façon générale, la circulation sur la route 158 sera maintenue à raison d'une voie par direction. Toutefois, des fermetures complètes de la route 341 seront à prévoir. Lors de ces fermetures, des chemins de détour seront mis en place. Le détail des entraves à la circulation sera disponible sur le site Quebec511.info dès le début des travaux. Le chantier sera en cours durant 13 semaines. De manière à réaliser les travaux dans les meilleurs délais, le chantier sera actif durant le jour et la nuit.



2456, Route 125, Sainte-Julienne, QC J0K 2T0
Téléphone : 450 421-4656

Du 29 avril au 5 novembre 2016, les citoyens de Saint-Jacques peuvent aller porter les matériaux et objets encombrants qui sont refusés lors de la collecte des ordures ménagères, à l'écocentre de Sainte-Julienne et ce, **gratuitement** et sans limites de visite.

Une preuve de résidence est exigée en tout temps (permis de conduire ou compte de taxes). Les entrepreneurs qui effectuent des rénovations résidentielles, sur le territoire des municipalités membres, doivent présenter une copie du permis de rénovation à la réception du site. Notons que seuls les résidus générés dans le cadre d'activités domestiques et non lucratives sont acceptés.

Heures d'ouverture

Lundi | Mardi | Vendredi | Samedi de 8 h à 16 h
Dimanche de 8 h 30 à 12 h



INFORMATION

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

Le 8 juin prochain aura lieu la première collecte des objets encombrants de l'année. Lors de cette collecte, vous avez la possibilité de mettre des objets à côté de votre bac roulant. Par exemple, vous pouvez jeter vos meubles, matelas, électroménagers (sauf les réfrigérateurs), etc.

Les autres cueillettes des encombrants auront lieu les 20 juillet, 14 septembre et 23 novembre.

JOURS FÉRIÉS

Les bureaux municipaux et la bibliothèque Marcel-Dugas seront fermés en raison des journées fériées suivantes :

Vendredi 24 juin :
Fête nationale du Québec

Vendredi 1^{er} juillet :
Fête du Canada

HORAIRE D'ÉTÉ

À compter du 30 mai, et ce, jusqu'au 2 septembre, les heures d'ouverture des bureaux municipaux seront :

Lundi au jeudi : 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi : 8 h à 12 h 30



VACANCES ESTIVALES

Les bureaux municipaux seront fermés en raison des vacances estivales du **lundi 1^{er} au vendredi 5 août inclusivement**. Le Service de la voirie demeurera ouvert.

ERRATUM

Prenez note qu'une erreur s'est glissée au Calendrier annuel *Saint-Jacques d'autrefois*, les vacances estivales sont inscrites en date du 25 au 29 juillet, plutôt que celles indiquées précédemment. Nous sommes navrés de cette erreur et nous vous demandons de ne pas tenir compte des dates indiquées au calendrier annuel.

Merci pour votre compréhension !